Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260526-20260501-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-six le vingt mai à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à l'ancienne salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BARBÉ, 1er Adjoint.

En exercice : 19

M. BARBÉ. BAZY. DUVAL. GALLAIS. GESLIN. HAMONET. MAILLET. ODYE. PINAULT. SIMONET. Mmes ALIX. BEAUCÉ. BORDEAU. DUVAL. GILLOUAYE. MOMEUX. MERCIER. PRECHOUX. ROBIN.

Présents : 15

Votants : 18

Absents excusés :
Jean-Victor DUVAL (Pouvoir donné à Jean-Claude BARBÉ)
Sandra GILLOUAYE (Pouvoir donné à Joëlle MOMEUX)
Carine MERCIER (Pouvoir donné à Laurent ODYE)

Absents :
Jean-Michel HAMONET

Date de la convocation :
Le 13 mai 2026

Délibération n°2026-05-01 : Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal

Monsieur BARBÉ demande si les membres de l'assemblée délibérante ont des remarques à faire ou des questions à poser concernant le procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2026.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Jean-Claude BARBÉ,
1er Adjoint

Sabrina BEAUCÉ,
La Secrétaire

MAIRIE DE PLOUASNE ★ Côtes-d'Armor ★

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 21/05/2026
Publié ou notifié le : 21/05/2026